

# COMPTE - RENDU SOMMAIRE

*VILLE DE PARIS*



**Séance des mardi 29 et mercredi 30 septembre 2009**

**M. VAUGLIN** rappelle qu'une maison ancienne sise 22 rue Basfroï comporte un élément de patrimoine intéressant : son escalier, et qu'une modification du P.L.U. a été proposée afin de protéger ce patrimoine.

L'orateur ajoute que "Paris Habitat" à un projet de logements sociaux aux 20 et 24, et le 22 apparaît comme une verrière à cette adresse.

L'orateur indique que le Conseil du 11e arrondissement a adopté un vœu visant à ce que la protection qui existe au P.L.U. soit retirée pour, non pas détruire du patrimoine mais pour pouvoir sortir l'escalier, le rénover, le réinstaller ici ou ailleurs, pour en faire quelque chose et le valoriser, et par ailleurs réaliser l'opération de logements sociaux. L'orateur rappelle que le 11e arrondissement est en déficit grave de logements sociaux, et à cette adresse, existe la possibilité d'en construire plus de 50.

L'orateur suggère si cette hypothèse-là n'est pas retenue, que les financements soient mobilisés pour que la situation soit débloquée et que d'une part, les logements sociaux sur la partie qui reste, c'est-à-dire avec une dizaine de moins, soient réalisés et que par ailleurs, cet immeuble soit réhabilité.

**Mme TISSOT** s'étonne que "Le Parisien" évoque ce matin un accord intervenu sur la sauvegarde de ce bâtiment en Conseil de Paris hier alors que le débat n'a lieu que maintenant, et que le vœu de l'Exécutif vient d'être déposé sur table.

L'orateur rappelle que malgré les engagements du maire de Paris, qui datent de décembre 2006, pris à la suite d'une concertation sans précédent menée par le Conseil de quartier Bastille-Popincourt, ainsi qu'à la demande de l'ensemble des élus du Conseil d'arrondissement en novembre 2006, ce bâtiment a été laissé totalement à l'abandon depuis trois ans.

L'orateur demande la protection de cette maison âgée de 400 ans, considérée comme un témoignage exceptionnel du bâti du quartier selon la Commission du Vieux Paris de la Ville de Paris.

L'orateur souhaite sa préservation intégrale, interne comme externe, sa sauvegarde et sa réhabilitation en l'incluant dans le projet de construction de logements sociaux des 20, 22 et 24 rue Basfroï, et demande surtout que soit dégagés en urgence les crédits nécessaires au budget 2010.

**Mme HIDALGO**, première adjointe, rappelle que l'abandon de ce lieu est une très vieille histoire.

L'orateur souligne l'attachement de la Ville à ce témoignage patrimonial d'une architecture faubourienne du début du XVIIe siècle qui fait l'objet au P.L.U. actuel d'une protection.

**Vœu n° 32 déposé par le groupes socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'immeuble situé 22 rue Basfroï dans le 11e arrondissement.**

**Vœu n° 33 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au financement de la réhabilitation du bâtiment sis 22, rue Basfroï (11e).**

**Vœu n° 33 bis déposé par l'Exécutif.**

L'orateur constate l'état de dégradation important de cette maison et l'urgence de réaliser au plus vite une confortation définitive qui permette sa reconversion, dans le respect des règles applicables aux immeubles protégés au P.L.U.

L'orateur indique que le vœu de l'Exécutif réaffirme cet attachement patrimonial, mais aussi l'attachement à ce que le programme de logements sociaux ne soit pas bloqué et qu'il puisse voir le jour sur les autres parcelles de la rue Basfroi, par ailleurs, il propose qu'une consultation de maîtrise d'œuvre soit engagée très rapidement par "Paris Habitat" pour la réalisation de ces logements sociaux en tenant compte de la préservation de cet immeuble de la rue Basfroi.

**M. VAUGLIN** rappelle que le conseil de quartier concerné ne s'est jamais saisi de cette question. L'orateur se déclare en plein accord avec la proposition constructive de l'Exécutif et annonce que le vœu n° 32 est retiré.

**Mme TISSOT** annonce qu'elle maintient son vœu n° 33.

L'orateur relève ce que vient de dire M. VAUGLIN comme quoi le conseil de quartier Bastille/Popincourt ne s'est jamais préoccupé du problème, elle se déclare certaine qu'ils vont être ravis de cette information.

L'orateur rappelle qu'en conseil d'arrondissement, elle avait demandé solennellement au maire du 11e le retrait de son vœu qu'elle avait qualifié de "honteux" car, avec le déclassement patrimonial de cette maison, c'est sa destruction pure et simple que demandait M. Patrick BLOCHE avec sa majorité dans laquelle il y avait d'ailleurs M. Georges SARRE et Mme Liliane CAPELLE qui, pourtant avaient demandé de sauver ce bâtiment en 2006. L'orateur se félicite que cette action ait été mise en échec et mat avec la présentation "précipitée" du vœu de l'Exécutif.

L'orateur indique qu'elle maintient son vœu pour que les crédits puissent être dégagés dès le budget 2010 parce que le vœu de l'Exécutif ne le précise pas, et appelle à la poursuite de la mobilisation du quartier Bastille/Popincourt pour la sauvegarde de cette maison. L'orateur confirme que son groupe votera le vœu de l'Exécutif parce qu'il désavoue clairement celui du maire du 11e.

**Mme HIDALGO**, première adjointe, rappelle que Mme TISSOT a soutenu une décision du Préfet qui déférait devant le tribunal administratif tous les PVP que l'Exécutif avait inscrits.

L'orateur indique que ce vœu de l'Exécutif affirme ce que le Maire de Paris, et d'ailleurs M. Patrick BLOCHE, a toujours affirmé concernant la protection patrimoniale, mais il affirme aussi la nécessité de réaliser des logements sociaux.

**M. CONTASSOT** indique que son groupe votera le vœu de l'Exécutif et estime que sur ce dossier, la position du Maire de Paris est constante depuis 2006. L'orateur se félicite qu'elle soit réaffirmée fortement, c'est-à-dire à la fois protection patrimoniale et réalisation de logements sociaux. L'orateur regrette que ce qui avait été décidé à l'époque n'ait pas été mis en œuvre, et il n'est pas normal qu'un organisme mandaté par la Ville de Paris laisse un bâtiment se dégrader alors qu'il est mandaté pour faire du logement social et qu'il y a urgence à le réaliser.

L'orateur relève qu'il a été dit également qu'il devait y avoir des aménagements de voirie et constate que l'on est capable de trouver des sommes colossales pour refaire certaines avenues qui n'en ont pas besoin, tel le boulevard Arago, mais incapable de trouver quelques centaines ou dizaines de milliers d'euros pour faire un aménagement de voirie.

**M. SARRE**, adjoint, indique que son groupe votera le vœu déposé par l'Exécutif.

L'orateur rappelle que Bertrand DELANOË et lui-même, ainsi que le Conseil municipal qu'il présidait lorsqu'il était maire, avaient pris l'engagement de préserver le patrimoine architectural unique de cette maison et de réaliser aussi des logements sociaux, donc il est légitime de pousser l'O.P.A.C. à se mettre réellement au travail.

L'orateur souhaite que l'on avance car, cette maison du XVIIe siècle mérite d'être gardée.

**M. NAJDOVSKI**, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 33 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

**M. NAJDOVSKI**, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 33 bis présenté par l'Exécutif.

Il est adopté à l'unanimité.